

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 169

D_CMC202303_019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 170

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 6 Mars 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée si le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 appelle des observations.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil Municipal,**

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



MC

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 171

D_CMC202303_020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

2 - Approbation du compte administratif 2022 de la commune

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Monsieur SCHIAVONE expose qu'afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2022 de la Commune, le conseil municipal doit approuver le compte administratif, après production du compte de gestion par le comptable.

Pour ce point de l'ordre du jour, le conseil municipal élit son président et le Maire se retire au moment du vote du compte administratif, après sa discussion.

Monsieur SCHIAVONE présente sa candidature.

Monsieur SCHIAVONE est élu Président de séance à l'unanimité.

Monsieur SCHIAVONE présente le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Recettes

Le montant total des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de **7 237 506.97 €** et ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des recettes de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 013	Atténuations de charges	70 386.87 €
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	789 818.16 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 797 504.19 €
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	3 439 432.70 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	105 767.28 €
Chapitre 76	Produits financiers	0.00 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	34 597.77 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Chapitre 002	Excédent reporté	0.00 €
	TOTAL	7 237 506.97 €

FOLIO 173

2) Dépenses

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de **5 011 332.41 €** dont 4 657 844.90 € d'opérations réelles et 353 487.51 € d'opérations d'ordres.

La répartition des dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 162 156.85 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 640 899.72 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	307 641.00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	345 372.75 €
Chapitre 66	Charges financières	201 774.58 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00 €
Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	0.00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>dont amortissements</i>)	353 487.51 €
	TOTAL	5 011 332.41 €

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 2 226 174.56 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Recettes

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à la somme de **2 479 297.38 €** dont 611 378.84 € d'excédent d'investissement 2021, 654 748.45 € d'affectation du résultat de fonctionnement 2021, 859 682.58 € d'opérations réelles et 353 487.51 € d'opérations d'ordre.

La répartition des recettes d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Article 1068	Affectation excédent de fonctionnement 2021	654 748.45 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA - Taxe d'aménagement)	685 150.22 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	174 182.36 €

FOLIO 174

Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	350.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	0.00 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (dont amortissements)	353 487.51 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	0.00€
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté de 2021	611 378.84 €
	TOTAL	2 479 297.38 €

2) Dépenses

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de **1 050 157.48 €** et ne concerne que des opérations réelles.

La répartition des dépenses d'investissement dans les différents chapitres budgétaires est la suivante :

Chapitre 16	Remboursements des emprunts	578 555.92 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	99 612.44 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	290 943.12 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	5 282.16 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 763.84 €
Chapitre 45	Opérations pour le compte de tiers	0.00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales dans la section (opérations d'ordre)	0.00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté de 2021	0.00 €
	TOTAL	1 050 157.48 €

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 1 429 139.90 €.

FOLIO 175

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE DÉGAGE UN
EXCÉDENT DE CLÔTURE DE 3 655 314.46 €**

Le compte administratif 2022 a été présenté en commission des finances le 13 mars 2023

Monsieur le Maire se retire.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2022 de la commune

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

➤ **APPROUVE** le compte administratif 2022 de la commune.

Monsieur le Maire revient et reprend la présidence de la séance.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 176

D_CMC202303_021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

COMMUNE de CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Cécilia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

3 -Approbation du compte de gestion 2022

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Monsieur SCHIAVONE présente le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur le Trésorier Principal du service de gestion comptable d'Oyonnax, et rappelle que ce document rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice comptable.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis doit donc être conforme aux écritures de la comptabilité administrative tenue par l'ordonnateur.

Monsieur SCHIAVONE précise que le compte de gestion est consultable au service comptabilité.

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **CONSTATE** que le compte de gestion 2022 est conforme au compte administratif 2022 de la commune ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de la commune dressé par Monsieur le Trésorier Principal du service de gestion comptable d'Oyonnax ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce document et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



M

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 178

D_CMC202303_022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 179

4 - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
(budget communal)

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 6 mars 2023,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

Monsieur SCHIAVONE expose que, conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le conseil municipal doit procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent.

Pour l'exercice 2022, la section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de **2 226 174.56 €** déterminé comme suit :

- montant total des recettes de fonctionnement :	7 237 506.97 €
- montant total des dépenses de fonctionnement :	5 011 332.41 €

La section d'investissement, dégage un résultat excédentaire de **1 429 139.90 €** déterminé comme suit :

- montant total des recettes d'investissement :	2 479 297.38 €
- montant total des dépenses d'investissement :	1 050 157.48 €

Compte tenu du programme d'investissement 2023, Monsieur SCHIAVONE propose à l'assemblée d'affecter la totalité du résultat excédentaire de fonctionnement en section d'investissement.

Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'affecter la totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, soit **2 226 174.56 €**, en section d'investissement à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



[Handwritten signature]

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 180

D_CMC202303_023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

5 - Vote du budget primitif 2023 de la commune

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Monsieur SCHIAVONE présente le projet de budget 2023 préparé selon les orientations budgétaires définies en séance du conseil municipal du 6 mars 2023.

Le projet de budget 2023 a été examiné en commission des finances le 13 mars 2023.

Section de fonctionnement

Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 799 069.01 €

Le détail par article budgétaire est annexé à la présente délibération.

Recettes

Chapitre 013	Atténuations de charges	60 000.00
Chapitre 70	Produits des services, du domaine	726 074.23
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 928 937.00
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	1 974 800.00
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	103 780.00
Chapitre 76	Produits financiers	0,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	5 477.78
	TOTAL	5 799 069.01

Dépenses

Chapitre 011	Charges à caractère général	1 453 297.85
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 869 478.42
Chapitre 014	Atténuations de produits	312 421.00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	414 929.50
Chapitre 66	Charges financières	188 507.38
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	0.00
Chapitre 68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0.00
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000.00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	221 062.90

Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>amortissements</i>)	329 371.96
	TOTAL	5 799 069.01

Monsieur SCHIAVONE invite l'assemblée à consulter le détail par article budgétaire.

Monsieur le Maire soumet au vote la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la section de fonctionnement du budget primitif 2023 telle que proposée

Section d'investissement

**Cette section s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5 977 725.33 €.
Le détail par opération est annexé à la présente délibération.**

Recettes

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (<i>FCTVA- Taxe d'aménagement</i>)	381 000.00
Article 1068	Affectation excédent de fonctionnement 2022	2 226 174.56
Chapitre 13	Subventions d'investissement	1 390 976.01
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0.00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	0.00
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (<i>amortissements</i>)	329 371.96
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0.00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	221 062.90
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté 2022	1 429 139.90
Chapitre 024	Produits des cessions	0.00
	TOTAL	5 977 725.33

Dépenses

Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chapitre 16	Remboursements d'emprunts	512 522.27
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	594 629.92
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	230 874.70
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 211 514.04
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 352 420.56
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	75 763.84
Chapitre 020	Dépenses imprévues	0.00
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00
Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté 2022	0,00
	TOTAL	5 977 725.33

Monsieur SCHIAVONE invite l'assemblée à consulter le détail par opération et article budgétaire.

Monsieur le Maire soumet au vote la section d'investissement du budget primitif 2023

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 5 voix contre (M. HERNIOLE Denis, Mme MIRAILLET Chantal, M. NICOD Thierry, M. COMMUNAL Jean-Paul et Mme MULLER Lauryne)

le Conseil Municipal,

- **Approuve** la section d'investissement du budget primitif 2023 telle que proposée
- **Approuve** le budget primitif 2023

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Handwritten signature in blue ink.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 184

D_CMC202303_024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

6 - Fixation des taux de fiscalité 2023

Rapporteur : Monsieur SCHIAVONE.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 6 mars 2023,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

Monsieur SCHIAVONE rappelle que depuis 2021 la commune ne perçoit plus de taxe d'habitation sur les résidences principales mais continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La perte de recettes fiscales résultant de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Le taux de TFPB **communal** (taxe foncière sur les propriétés bâties) correspond à la somme du taux voté par la commune en 2020 (9,74%) et du taux départemental 2020 (13,97%), soit **23,71 %**.

Les recettes fiscales de la commune sont donc composées :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires

Le conseil municipal a la possibilité de reconduire ou de faire évoluer les taux de taxes foncières à la hausse ou à la baisse dans le respect des règles de lien et de plafonnement.

Il n'a pas à se prononcer sur le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires puisque ce taux reste figé à celui de 2019.

	Bases d'imposition effectives 2022	Taux 2022	Produit perçu en 2022	Bases prévisionnelles 2023	Taux 2023	Produit 2023 à taux constants
Taxe foncière (bâti)	7 529 123	23,71 (9,74+13,97)	1 785 155	8 210 000	23,71 (9,74+13,97)	1 946 591
Taxe foncière (non bâti)	44 183	56,23	24 844	44 600	56,23	25 079
Taxe d'habitation RS	737 519	11,81 (Taux figé de 2019)	87 101	789 879	11,81 (taux figé de 2019)	93 285
Coefficient correcteur			287 183			313 131
Total			2 184 283			2 378 086

Monsieur SCHIAVONE rappelle la volonté de la municipalité de ne pas augmenter la pression fiscale et propose de maintenir les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) 23,71 %
- taxe foncière (non bâti) 56,23 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,81 %

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

FIXE les taux des taxes fiscales pour l'année 2023, comme suit :

- taxe foncière (bâti) 23,71 %
- taxe foncière (non bâti) 56,23 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11,81 %

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Handwritten signature

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 187

D_CMC202303_025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

6 - Forêt communale de Cessy : programme de travaux 2023

Rapporteur : Monsieur Jean-Noël MARIE

Monsieur MARIE soumet au conseil municipal la proposition de l'Office National des Forêts concernant le programme des travaux annuels pour 2023, à savoir :

► **Section de fonctionnement :**

- Frais de garderie	3 239.72 €
- Taxe à l'hectare :	440.00 €
- Maintenance - divers et entretien limites des parcelles C	5 401.00 €

Total	9 080.72 €

► **Section d'investissement :**

- Travaux sylvicoles de plantation en enrichissement susceptibles d'aides Sylvact (50%) Canton de Puthod parcelle A	18 282.00 €

Total	18 282.00 €

- Le produit des ventes de bois sur pied (parcelle R) est estimé à 7 315.00 €.
- Le bail de chasse représente 330 €.
- La subvention Sylvact pour les travaux sylvicoles est estimée à 9 141.00 €.

Ces recettes représentent une somme totale de **16 786.00 €**.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2023 ;
- **DE DIRE** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2023.

FOLIO 189

Madame MIRAILLET souhaite savoir à quoi correspondent les frais de garderie.
Monsieur SCHIAVONE explique que les frais de garderie comprennent le stockage
du bois, le gardiennage et l'entretien des parcelles communales.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2023 ;
- **DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le programme d'actions 2023.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



M

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 190

D_CMC202303_026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUB Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUB Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

7 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement concernant le déploiement de la vidéoprotection

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 mars 2023,

Monsieur SCHIAVONE rappelle que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), prévue par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Par délibération du 6 décembre 2021, le conseil municipal a voté une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour le déploiement de la vidéoprotection.

Par délibération du 4 avril 2022, le conseil municipal a modifié comme suit l'AP/CP :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	Frais insertion : 900 € Etudes : 10 440 € Travaux : 272 761,20 €	Études : 5 400 €	Etudes et frais d'insertion : 5 940€ Travaux (phase 1) 120 391,20€	Travaux (phases 2 et 3) 152 370 €

Aujourd'hui, au vu de l'avancement de ce programme, il est nécessaire de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiement et son montant.

Il est donc demandé au conseil municipal

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le déploiement de la vidéoprotection ;

- **d'approuver** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement telle que proposée ci-dessous :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	Frais d'insertion : 1 764 € Etudes : 14 580 € Travaux : 272 761,20 €	Études : 5 400€	Etudes et frais d'insertion : 5 904€	Frais insertion : 900 € Etudes : 4140 € Travaux : (phase 1) 120 391,20€	Travaux (phases 2 et 3) 152 370 €

La subvention de la Région pour la phase 1 des travaux s'élève à 48 913€ HT soit 50% du montant HT de cette phase.

Cette AP/ CP comprend un marché public pour la phase travaux, il aura pour montant maximum 272 761,20€ TTC. Ce montant pourra être revu à la baisse.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le déploiement de la vidéoprotection.
- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, telle que proposée, à savoir

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)
Déploiement de la vidéoprotection	Frais d'insertion : 1 764 € Etudes : 14 580 € Travaux : 272 761,20 €	Études : 5 400€	Etudes et frais d'insertion : 5 904€	Frais insertion : 900 € Etudes : 4140 € Travaux : (phase 1) 120 391,20€	Travaux (phases 2 et 3) 152 370 €

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Handwritten signature

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 193

D_CMC202303_027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

9 - Modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement concernant le projet d'un bâtiment de vestiaires multisports

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 mars 2023,

Monsieur SCHIAVONE rappelle que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), prévue par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Par délibération du 12 avril 2021, le conseil municipal a voté une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour la construction d'un bâtiment de vestiaires multisports sur le plateau sportif du Vidolet.

Par délibération du 4 avril 2022, le conseil municipal a modifié comme suit l'AP/CP :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	2 695 400 €	Études et frais de publicité : 45 014,39 €	562 529,61 €	2 087 856,00 €

Aujourd'hui, au vu de l'avancement du projet, il est nécessaire de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. L'estimation prévisionnelle de l'opération reste inchangée.

Il est donc demandé au conseil municipal

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le vestiaire multisports ;

- **d'approuver** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement telle que proposée ci-dessous :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	2 695 400 €	Études et frais de publicité : 45 014.39 €	Études et frais de publicité : 78 133.68 €	1 321 347.91 €	1 250 904.02 €

Pour cette opération, des demandes d'aide financière ont été déposées auprès de la Préfecture, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Conseil départemental de l'Ain.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour le vestiaire multisports telle que proposée ;
- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, telle que proposée, à savoir :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)	Crédits de paiement 2024 (en € TTC)
Bâtiment de vestiaires multisports	2 695 400 €	Études et frais de publicité : 45 014.39 €	Études et frais de publicité : 78 133.68 €	1 321 347.91 €	1 250 904.02 €

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



Handwritten signature in blue ink.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 196

D_CMC202303_028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROURE Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROURE Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

10 - Modification d'une autorisation de programme et crédits de paiement concernant l'aménagement urbain du quartier de Tutegny

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13 mars 2023,

Monsieur SCHIAVONE rappelle que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), prévue par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Par délibération en date du 14 décembre 2020, le conseil municipal a voté une autorisation de programme (AP) et des crédits de paiement (CP) pour l'aménagement urbain du quartier de Tutegny.

Par délibération du 4 avril 2022, le conseil municipal a modifié comme suit l'AP/CP :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2020 (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)
Aménagement urbain du quartier de Tutegny	450 000 €	0,00 €	135 299,69 €	314 700,31 €

Aujourd'hui, au vu de l'avancement de ce programme, il est nécessaire de modifier la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. L'estimation prévisionnelle de l'opération reste inchangée.

Il est donc demandé au conseil municipal

- **d'approuver** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement urbain du quartier de Tutegny ;

- **d'approuver** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement telle que proposée ci-dessous :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2020 (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Aménagement urbain du quartier de Tutegnny	450 000 €	0,00 €	135 299,69 €	0,00 €	314 700,31 €

Les travaux de cet aménagement pourront reprendre dès lors que la DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux) aura été déposée et la conformité du projet accordé.

Pour rappel l'acquisition à l'euro symbolique et la rétrocession à titre gratuit sont des dispositifs qui ne sont plus en vigueur. La commune devra délibérer pour acheter le foncier nécessaire pour la création du trottoir.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour l'aménagement urbain du quartier de Tutegnny, telle que proposée ;
- **APPROUVE** la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, telle que proposée, à savoir :

LIBELLE	Montant total de l'Autorisation de programme proposée (en € TTC)	Crédits de paiement 2020 (en € TTC)	Crédits de paiement 2021 (en € TTC)	Crédits de paiement 2022 (en € TTC)	Crédits de paiement 2023 (en € TTC)
Aménagement urbain du quartier Tutegnny	450 000 €	0,00 €	135 299,69 €	0,00 €	314 700,31 €

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Handwritten signature

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 200

D_CMC202303_029

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 201

11 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le futur gymnase de la commune de Cessy situé sur Belle Ferme suite au jury de concours

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le procès-verbal du Jury de concours du 27 février 2023 et ses annexes

Afin de choisir un candidat pour la maîtrise d'œuvre concernant la création du futur gymnase, la commune a lancé un jury de concours.

Le jury de concours s'est réuni une première fois le 03 octobre 2022 et a réalisé le classement des candidatures après avoir statué sur la recevabilité de celles-ci. Suite à ce jury, il a été désigné les 3 candidats retenus pour déposer une offre :

- K Architectures,
- R2K Architecte
- AER Architectes
-

Lors de la visite obligatoire sur site, l'un des candidats retenus ne s'est pas présenté, son offre ne sera pas analysée.

Monsieur le Maire précise que le candidat absent ne percevra pas l'indemnité de 15 000 € prévue initialement, conformément à la délibération D_CMC202209_061 du 12 septembre 2022 relative à la constitution d'un jury de concours.

Le Jury de concours s'est réuni à nouveau le 27 février 2023 afin de donner un avis sur les offres présentées :

- R2K Architecte
- K Architectures,

Le cabinet K Architectures a été désigné par le jury comme étant l'offre la plus adaptée aux besoins attendus. Une fois l'anonymat levé la société K ARCHITECTURES propose un montant de 1 179 771,57€ HT soit 1 415 725,89€ TTC.

Il est proposé au conseil municipal :

- **De décider** d'attribuer le marché de maîtrise œuvre à la société K ARCHITECTURES selon l'avis du jury de concours pour un montant de 1 179 771,57€ HT soit 1 415 725,89€ TTC.

FOLIO 202

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le marché public correspondant.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
Le Conseil Municipal,**

- **DECIDE** d'attribuer le marché de maîtrise œuvre à la société K ARCHITECTURES selon l'avis du jury de concours pour un montant de 1 179 771,57€ HT soit 1 415 725,89€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés publics correspondants.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



Handwritten signature or initials in blue ink.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 203

D_CMC202303_030

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUB Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUB Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 204

12 - Mise en place d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un Gymnase sur la commune de Cessy

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 20 février 2023,

Monsieur SCHIAVONE rappelle que la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), prévue par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

L'AP/CP comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement, emprunt).

Monsieur SCHIAVONE propose de mettre en place une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un gymnase sur la commune de Cessy.

Les crédits de paiement seraient inscrits chaque année au budget selon la répartition suivante :

LIBELLE	Montant total de l'AP (€ TTC)
Création d'un gymnase sur la commune de Cessy	Estimation des travaux : 8 640 000
	Assistance à maîtrise d'ouvrage : 97 440
	Prime candidat : 36 000
	Estimation marché maîtrise d'œuvre : 1 500 000
	Total : 10 273 440

LIBELLE	CP 2021 (€ TTC)	CP 2022 (€ TTC)	CP 2023 (€ TTC)	CP 2024 (€ TTC)	CP 2025 (€ TTC)
Création d'un gymnase sur la commune de Cessy	AMO : 15 456€	AMO : 8 773.20€	Travaux : 1 134 449.67 € AMO : 83 580€ PRIMES : 36 000€ Moe : 300 000€ RAR 2022 : 11 544€	4 464 731.63€	4 218 905.50€

Cette opération sera financée par l'autofinancement, le FCTVA et les subventions possibles. Une participation de 3 500 000 € T.T.C. sera mis en œuvre à travers une offre de concours avec l'institution l'OGEC (Etablissement Jeanne d'arc).

Il est donc demandé au conseil

- **De décider** de la mise en place une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un gymnase sur la commune de Cessy ;
- **De dire** que les crédits de paiement seront inscrits chaque année au budget selon la répartition suivante :

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour et 5 voix contre (M. HERNIOLE Denis, Mme MIRAILLET Chantal, M. NICOD Thierry, M. COMMUNAL Jean-Paul et Mme MULLER Lauryne)

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la mise en place une autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'un gymnase sur la commune de Cessy ;
- **DIT** que les crédits de paiement seront inscrits chaque année au budget selon la répartition suivante :

LIBELLE	Montant total de l'AP (€ TTC)				
Création d'un gymnase sur la commune de Cessy	Estimation des travaux : 8 640 000 Assistance à maîtrise d'ouvrage : 97 440 Prime candidat : 36 000 Estimation marché maîtrise d'œuvre : 1 500 000 Total : 10 273 440				
LIBELLE	CP 2021 (€ TTC)	CP 2022 (€ TTC)	CP 2023 (€ TTC)	CP 2024 (€ TTC)	CP 2025 (€ TTC)
Création d'un gymnase sur la commune de Cessy	AMO : 15 456€	AMO : 8 773.20€	Travaux : 1 134 449.67 € AMO : 83 580€ PRIMES : 36 000€ Moe : 300 000€ RAR 2022 : 11 544€	4 464 731.63€	4 218 905.50€

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre, les Membres présents.
 Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
 Le 27 mars 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 207

D_CMC202303_031

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

13 - Modification des cadres d'emploi d'un emploi - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu la délibération n° D_CMC202301_003 du 26 janvier 2023 modifiant le tableau des emplois,

Vu le courrier des services de la sous-préfecture de Gex en date du 16 février 2023 demandant une annulation partielle de la délibération du 26 janvier 2023 susvisée,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Afin d'annuler la possibilité de pourvoir l'emploi de DGS par détachement d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe

Il serait nécessaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

Emploi actuel	Nouvel intitulé de l'emploi	Grades rattachés à cet emploi	Nouveaux grades rattachés à cet emploi
Services administratifs			
Direction Générale des Services	Direction Générale des Services	Emploi fonctionnel des Directeurs Généraux des Services 2000 à 10000 hab. Attaché Attaché principal Rédacteur principal de 1^{ère} classe	Emploi fonctionnel des Directeurs Généraux des Services 2000 à 10000 hab. Attaché Attaché principal

Il est donc proposé au conseil municipal

- **de modifier** l'emploi existant comme défini précédemment ;
- **d'approuver** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

FOLIO 209

Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,

- **modifie** l'emploi existant comme défini précédemment ;
- **approuve** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 210

D_CMC202303_032

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROOUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROOUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

14 - Création d'un emploi de responsable des affaires générales et d'un emploi d'assistant au service enfance - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Alexandre SCHIAVONE

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

- Afin de palier à la vacance temporaire d'emploi de DGS, il serait nécessaire de créer un emploi de responsable des affaires générales, à temps complet, relevant du grade des rédacteur principaux de 1^{ère} classe, des attachés ou des attachés principaux.
- Afin de faire face à l'augmentation des effectifs périscolaires et des contraintes administratives liées, il serait nécessaire de créer un emploi d'assistant du service enfance à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Il est donc proposé au conseil municipal

- **de créer** un emploi de responsable des affaires générales à temps complet relevant du grade des rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, des attachés ou des attachés principaux ;
- **de créer** un emploi d'assistant du service enfance à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- **d'approuver** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des suffrages exprimés

le Conseil Municipal,

FOLIO 212

- **Créer** un emploi de responsable des affaires générales à temps complet relevant du grade des rédacteurs principaux de 1^{ère} classe, des attachés ou des attachés principaux ;
- **Créer** un emploi d'assistant du service enfance à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire, relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.
- **Approuve** le tableau des emplois annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



RC

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 213

D_CMC202303_033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 214

15 - Approbation d'adhésion à l'association « Biblios-Unies du Pays de Gex » pour la bibliothèque municipale

Rapporteur : Madame Mélanie de CHAIGNON

Madame de CHAIGNON explique que l'association « Biblios-Unies » regroupe plusieurs bibliothèques du Pays de Gex. Le but de l'association est de mutualiser les compétences et les moyens afin de créer des événements culturels dans le Pays de Gex.

Madame de CHAIGNON expose les avantages pour les bibliothèques adhérentes : réduction des coûts dans l'organisation d'évènements, aides et subventions, prêt de documents, groupement d'achats, visibilité de la communication, circulation d'animations, partage de gros matériel, formations spécifiques dans le Pays de Gex.

Le montant de l'adhésion est de 10€ pour une année civile et se renouvelle chaque année.

Afin de bénéficier de l'ensemble de ces avantages, Madame de CHAIGNON propose que la bibliothèque municipale de Cessy adhère à l'association des « Biblios-Unies ».

Madame de CHAIGNON soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'adhésion de la bibliothèque municipale de Cessy à l'association « Biblios-Unies » et son renouvellement annuel.

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal,**

- **Approuve** l'adhésion de la bibliothèque municipale de Cessy à l'association « Biblio-Unies » pour un montant de 10 € annuel ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion annuel renouvelable annexé à la présente délibération.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre, les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy
Le 27 mars 2023



Handwritten signature in blue ink.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 215

D_CMC202303_034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

16 - Approbation d'une convention de partenariat avec le Département de l'Ain pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Madame Mélanie de CHAIGNON

Madame de CHAIGNON expose que les bibliothèques départementales concourent à un aménagement raisonné du territoire en matière de lecture publique, veillant à l'égal accès de tous les habitants à un service public culturel, qui s'adapte aux évolutions institutionnelles, sociales et technologiques.

Le Département de l'Ain, avec sa direction de la lecture publique, inscrit son action dans une logique de partenariat avec les collectivités locales. Il accompagne celles-ci dans le développement d'une politique de lecture publique et de leur bibliothèque, propose des formations aux équipes bénévoles et salariées des bibliothèques et apporte une offre documentaire et culturelle.

A ce titre, la commune de Cessy est liée au Département par une convention.

L'exécutif départemental entend poursuivre la mise en œuvre d'une politique ambitieuse en matière de lecture publique. C'est pourquoi un nouveau schéma départemental de développement de la lecture publique 2023-2028 a été présenté en décembre dernier, comprenant 4 grands axes de développement : l'aménagement du territoire, la transformation des bibliothèques en tiers-lieux, le déploiement de services numériques en bibliothèque et enfin le développement de l'attractivité des services et la promotion de leurs services. Dans le cadre de ce nouveau plan de développement des bibliothèques, les modalités de partenariat entre le Département et les communes doivent être actualisées. Par conséquent, une nouvelle convention est proposée aux communes.

Madame de CHAIGNON soumet à l'approbation du Conseil Municipal le projet de convention établi par le Département de l'Ain et propose de signer ladite convention.

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal propose**

- **D'Approuver** la convention précitée telle que proposée et annexée à la présente délibération,

FOLIO 217

- **D'Autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Mc

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 218

D_CMC202303_035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 219

17 - Approbation du nouveau règlement de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Madame Mélanie de CHAIGNON

La bibliothèque municipale de Cessy est un service public chargé de contribuer aux loisirs, au développement culturel, à l'information et à la documentation de la population.

Madame de CHAIGNON expose que la Direction de la Lecture Publique du Département de l'Ain accompagne les bibliothèques communales qui bénéficient ainsi de conseils, de prêts de documents, de formations et de propositions d'actions culturelles. A ce titre, la commune de Cessy est liée au Département par un partenariat. Un des prérequis à la signature de la convention est le vote du règlement intérieur.

Madame de CHAIGNON rappelle que depuis le 1^{er} novembre 2022, le fonctionnement de la bibliothèque municipale a été modifié :

- Changement dans l'équipe des bénévoles
- Augmentation des amplitudes horaires d'ouverture
- Modernisation du site internet

Madame de CHAIGNON rappelle la délibération du 26 janvier 2023 décidant **d'instaurer** la gratuité de l'adhésion à la bibliothèque pour tous.

Madame de CHAIGNON expose qu'il convient d'appliquer une refonte du règlement intérieur, devenu obsolète, afin de l'adapter au fonctionnement actuel de la bibliothèque.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque

**Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des suffrages exprimés
le Conseil Municipal propose**

- **D'Approuver** le nouveau règlement intérieur de la bibliothèque

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



Handwritten signature in blue ink.

DÉLIBÉRATIONS

COMMUNE de CESSY

FOLIO 220

D_CMC202303_036

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESSY

COMMUNE de CESSY

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

Le vingt mars deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de CESSY, régulièrement convoqué le quatorze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe BOUVIER, **Maire**.

Présents : M. SCHIAVONE Alexandre, Mme REVELLAT Patricia, M. LAROOUR Pascal, Mme TEXIER Evelyne, M. MARIE Jean-Noël, Mme VIPREY Serenella, Mme DE CHAIGNON Mélanie, **adjoints au Maire**.

Mme COTTRON Marie, M. GAVAGGIO Emmanuel, M. MORVAN Rodolphe, M. DELLENBACH Christian, M. BRODIER Romain, Mme DELOISON Cécile, M. COMMUNAL Jean-Paul, Mme MIRAILLET Chantal, M. HERNIOLE Denis, Madame MULLER Lauryne, M. NICOD Thierry, **conseillers municipaux**.

Procurations :

M. DAVID Laurent donne pouvoir à Mme DELOISON Cécile,

M. PRUDENTINO Vincent donne pouvoir à M. SCHIAVONE Alexandre

Mme MAILLARD Monique donne pouvoir à Mme COTTRON

M. TARAN Cyril donne pouvoir à M. LAROOUR Pascal

Mme LIABAT-ESCARMENT Séverine donne pouvoir à Mme REVELLAT Patricia

Absents /Excusés : M. BONCOUR Philippe, Mme GIROD Célia

Secrétaire de séance : M. BRODIER Romain

FOLIO 221

Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétences du 2 juin 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal en séance du 2 juin 2020.

Actes signés par Monsieur Christophe BOUVIER, Maire dans le cadre des délégations de fonction et de signature accordées en date du 12 juin 2020

- Signature le 21 février 2023 d'un devis pour des travaux de pose de réseaux d'éclairage public pour un montant de 26 136.00 € HT soit 31 363.20 €

Actes signés par Monsieur Alexandre SCHIAVONE, 1^{er} adjoint dans le cadre des délégations de fonction et de signature accordées en date du 12 juin 2020

- Signature le 28 février 2023 d'un devis le spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2023 pour un montant de 6 916.67 € HT soit 8 300,00€ TTC.
- Signature le 28 février 2023, d'un devis pour l'achat de pièces pour poteaux incendie pour un montant de 5 372,83 € HT soit 6 447,40 € TTC.
- Signature le 24 février 2023, d'un devis pour l'installation de badgeuses et la fourniture d'un logiciel des temps et des absences ainsi que la formation pour les administrateurs pour un montant de 15 513.42 € HT soit 18 616.10 € TTC

Vu la délibération en date du 2 juin 2020 ;

- **PREND ACTE** des actes passés en vertu de la délégation de compétences, cités ci-dessus.

Ainsi délibéré à Cessy, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme, délivré en Mairie de Cessy

Le 27 mars 2023



MC